

IL FAUT EN DÉBATTRE

FAUT-IL ENCORE DES ECOLES ET DES SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES ?

Elu.es, parents, enseignants, associations, syndicats, ..
le SNUipp-FSU32 vous invite à en débattre

mercredi 20 janvier à JEGUN

salle des fêtes
10h-12h / 14h-16h



SOMMAIRE • JAN 2016 • n° 308

p1 Il faut en débattre • p2 Michel BURGAN • p3 Marie-Pierre CUSINATO • p4 Invitation • p5 Toujours subir? • p6 Les résultats sont là • p7 Michel SORIANO • p8 Parents de Beaucaire • p9 Yves JEAN • p10 Chartes et conventions • p11 Céline SALLES • p12 Yves ALPE





3 questions a **Michel BURGAN** Maire de Castelnau-Barbarens (32)

« Le mode de répartition des postes d'enseignants provoque une concurrence entre les territoires »

Pourquoi vous êtes-vous mobilisés pour la réouverture d'une classe dans votre commune?

Le SIIS Boulaur/Castelnau Barbarens a été créé par arrêté préfectoral du 15 juillet 2004. Ce syndicat est né d'énormes volontés communales pour maintenir un service public local avec les emplois induits, accompagnées par un projet éducatif plus équilibré. A l'époque de sa création, le SIIS permettait d'éloigner la menace de la fermeture de l'école de Boulaur, en classe unique, et désengorgeait l'école de Castelnau Barbarens qui accueillait jusqu'à 80 élèves répartis sur 3 classes dans des locaux devenus trop étroits.

Depuis la création du SIIS, des efforts économiques considérables ont été entrepris par les 2 communes afin d'améliorer les conditions d'occupation des locaux et proposer des conditions optimales d'enseignement. A Boulaur, la réfection de la cuisine, du chauffage, du système d'assainissement autonome a été réalisée. Dernièrement, une salle d'accueil permettant la modification des rythmes scolaires a été aménagée.

A Castelnau, une opération lourde de restructuration de l'école René Cassin a été réalisée ; elle comprend la construction d'une maternelle, la mise aux normes hygiène et sécurité de la cantine et du primaire (chauffage, sanitaires, acoustique du préau). Cette opération d'un coût de 500 000€ a été subventionnée par les collectivités dont l'Etat et par un emprunt de 200 000€ de la commune.

Les repas chauds sont confectionnés sur les 2 sites à des prix modérés. Un travail important est réalisé en lien avec les missions de l'école sur l'éducation au goût, l'équilibre alimentaire, en lien avec le projet d'école. Grand Auch Agglomération

qui exerce la compétence périscolaire à Castelnau, propose un accueil étendu de 7h 30 à 18h30 avec un ALAE de 17h à 18h; les tarifs restent très abordables et sont différenciés en fonction du reste à vivre familial. L'implication de cette collectivité dans la mise en place de la modification des rythmes scolaires a été déterminante ; les activités proposées tendent à correspondre au projet d'écoles et font largement appel au milieu associatif du territoire.

Tout un travail autour des pratiques pédagogiques a permis une grande cohérence d'un cycle à l'autre, cohérence dans les projets des écoles ambitieux autour du langage de la culture, de la citoyenneté.

Cette répartition des élèves sur quatre classes a permis aux enseignantes de répondre aux besoins des plus fragiles pouvant ainsi mettre en place une pédagogie différenciée et personnalisée. Ceci a permis d'éviter de nombreux maintiens.

La fermeture d'une classe à Castelnau Barbarens avait donc été ressentie comme une lourde sanction et une profonde injustice au regard de l'implication de la cité et de la solidarité présente sur ce territoire, sans parler de la forme, absence totale de concertation ou d'information officielle.

La mobilisation pour la réouverture de ce 4^e poste a donc été naturelle, même si les actions entreprises ont été moins spectaculaires ; mais tous étaient résolus et persuadés qu'il s'agissait d'une nécessité vitale pour l'avenir de notre structure.

Pour convaincre les parents et les élus d'admettre les fermetures et les taxations de postes, l'Education Nationale évoque souvent les difficultés réelles des départements à forte croissance démographique comme le 31 ou le 82. Qu'en pensez-vous?

L'unique raison de la diminution des

effectifs de l'Education Nationale, c'est l'exigence de l'union européenne de la réduction des déficits des finances publiques.

Mais, alors que notre domaine financier est faillitaire et que notre système de production génère du chômage, est-ce un bon calcul politique d'opérer des économies sur l'éducation et la culture ?

Cette analyse purement arithmétique de la répartition des postes d'enseignants provoque une concurrence entre territoires que cette administration qui laisse la responsabilité d'une éventuelle carte scolaire à la diligence des collectivités se trouve dans l'incapacité de gérer. Ce n'est pas le " protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré dans le département du Gers " signé depuis plus d'un an et dont les modalités de mise en œuvre n'ont pas encore débuté qui paraît devoir donner l'espoir du changement.

En plus de cette mise en concurrence néfaste, le mode de gestion du service provoque une forme de précarité peu propice à la stabilité et la sérénité nécessaires à la qualité du système éducatif ; en effet, la réouverture du poste est provisoire et l'enseignant est nommé pour la durée de l'année scolaire.

Comment faire pour préserver les services publics en milieu rural ?

Les annonces de créations par le gouvernement sont loin d'être pourvues et il reste une réserve importante. La bonne démarche consisterait de partir des besoins nécessaires et de définir les modalités qui permettraient de pourvoir ces moyens.

LA FRANCE POINTÉE DU DOIGT

La France accumule du retard. Elle investit **17% de moins** dans le primaire que la moyenne des 37 pays de l'OCDE.

En ce qui concerne le ratio des dépenses par élève, la France se montre également pingre en ce qui concerne le primaire. Alors qu'en moyenne les pays membres dépensent 6013€ par an et par élève du primaire, l'Hexagone leur attribue 4964€, **soit un écart de plus de 1000€**.

C'est ce manque d'investissement qui provoque les cartes scolaires négatives que nous avons connues ces dernières années.

L'expérience du Secteur Ouest Lomagne dans l'application du protocole pluriannuel



Marie-Pierre CUSINATO
Maire de La Sauvetat (32)

« L'enfant reste au centre de l'organisation »

Dans le cadre du protocole tripartite signé entre l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental et l'Association des Maires qui bloque le nombre de postes sur le département mais n'empêche pas les mouvements au sein de celui-ci, l'Éducation Nationale a demandé que chaque Communauté de Communes propose un nouveau schéma scolaire.

Les élus du Secteur Ouest Lomagne, qui en ont seuls la charge et la compétence, se sont réunis, ont défini entre eux les efforts de chacun (perte d'un poste à Terraube, construction d'une classe à Pauilhac, etc...) et ont élaboré un projet, regroupant 2 RPI historiques (avec 2 classes isolées, l'une en sur effectif, l'autre en sous effectif) sur un bassin de vie de 2000 habitants, 7 communes et 146 enfants scolarisés dans 7 classes réparties dans 4 écoles.

Les effectifs ont donc été redistribués : A la Sauvetat : 2 classes : Maternelle, CP/CE1 (rien ne change) – Au Mas d'Auvignon : 1 classe : CE2/CM1 (on supprime les CM2) A Terraube : 2 classes : Maternelle, CP/CE1 (on supprime les CE2/CM1) – A Pauilhac : 2 classes CE2/CM1 (de Terraube), CM2 (de l'ensemble du grand RPI).

Le projet a été étayé par les chiffres des naissances dans les 7 communes ainsi que la prise en compte du logement locatif.

Cette évolution peut se faire progressivement en commençant par le regroupement des CM2 dès la rentrée 2016.

Ce projet, qui laisse l'enfant au centre de l'organisation puisque nous conserverions les écoles de proximité pour les petits, et ne déplacerions que les CM2, en les rapprochant de Fleurance/Lecture dans un but de préparation à l'entrée en 6^e (prise en compte des nouveaux cycles), conserverait nos 4 écoles, tous nos enseignants et tous nos personnels communaux attachés aux écoles. Parallèlement les Mairies entament l'étude d'un équipement numérique afin de doter les classes des outils indispensables à des apprentissages indispensables au XXI^e siècle. La validation du projet et l'avenir de nos écoles sont entre les mains de l'Éducation Nationale.



VERS LA DISPARITION DES ZONES D'ENFANTS HEUREUX

« Ce qui est le plus surprenant, c'est l'indifférence absolue dans laquelle s'effectue la disparition programmée de ce qui constituait un maillage territorial unique au monde et où des pratiques différentes et humanistes n'avaient pas attendu une utopique et fallacieuse refondation. Pour sauvegarder les grenouilles d'une zone humide des dizaines de milliers de personnes se mobilisent. Pour sauvegarder des zones d'enfants heureux qui de plus sont de véritables laboratoires de ce que pourrait, devrait être l'école, c'est le silence. Une ferme de mille vaches horrifie tout le monde mais pas les usines à enfants. »

Bernard COLLOT - Pédagogue

INVITATION

aux élu.es, parents, enseignants, associations, syndicats, partis politiques, ..

FAUT-IL ENCORE DES ECOLES ET DES SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES ?

le SNUipp-FSU32 vous invite à en débattre
avec Béatrice DUNET
secrétaire nationale du SNUipp-FSU

mercredi 20 janvier à JEGUN
salle des fêtes

- 10h: témoignages sur le fonctionnement des écoles rurales
- 14h: table ronde "Quelle(s) école(s) rurale(s) dans le Gers?
Quels services publics en milieu rural"



PRIX : 0,50 € - SNUipp/FSU, chemin Réthourie, 32000 Auch - imprimé par nos soins - ISSN12410357 - directrice de la publication : Betty JEAN DIT TEYSSIER

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 06.01.78,

4

vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp.

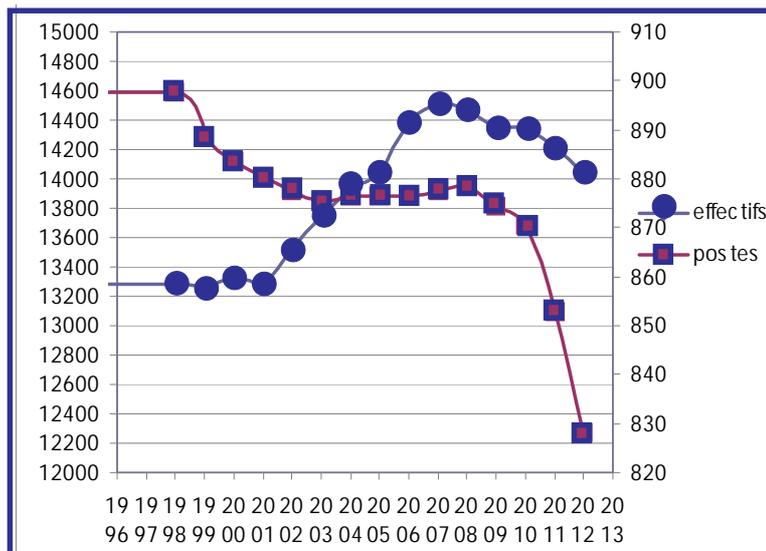
SNUipp/FSU32 - 05 62 05 42 51 - snu32@snuipp.fr
<http://32.snuipp.fr>

CPPAP 0420 S 07278

n°308- JAN 2016



EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES ET DES POSTES D'ENSEIGNANTS DANS LE GERS



DÉPARTEMENTS RURAUX : TOUJOURS SUBIR?



Betty JEAN DIT TEYSSIER
Elue SNUipp-FSU

C'est une tendance lourde qui se dessine : les écoles rurales ferment un peu partout en France. Après avoir dénigré pendant longtemps, et surtout à tort, la qualité de l'enseignement qui y est dispensée, les pouvoirs publics arguent maintenant de l'urgence de restreindre les dépenses scolaires. Il faut optimiser et concentrer, disent-ils.

Cette tendance est la même pour les autres services publics notamment depuis la crise bancaire de 2008. Fermetures d'écoles et de classes rurales, de perceptions, de services d'urgence, de bureaux de poste, les départements ruraux, dont le Gers, n'en finissent pas de perdre leurs services publics.

Pour le SNUipp-FSU, il n'y a aucune fatalité à devoir subir des choix qui, loin de faire la preuve de leur efficacité économique, désorganisent durablement les départements ruraux et installent dangereusement le sentiment d'abandon.

Aussi, osons faire une proposition: avant toute fermeture, que les gouvernants s'obligent à comptabiliser les économies réelles qu'ils croient réaliser et qu'ils les comparent aux effets délétères que leurs décisions provoquent dans les têtes et sur les territoires. On peut espérer qu'ils prendraient ainsi conscience des aspects dérisoires de leurs mesures au regard des enjeux de l'éducation et de la cohésion d'une société.

GERS	Effectifs élèves	Emplois 1^{er} degré
97-98	13 430	/
98-99	13 283	-2
99-00	13 247	-9
00-01	13 335	-5
01-02	13 295	-3
02-03	13 520	-3
03-04	13 742	-2
04-05	13 936	+1
05-06	14 033	0
06-07	14 390	0
07-08	14 507	+1
08-09	14 472	+1
09-10	14 350	-12,5
10-11	14 342	0
11-12	14 215	-17,5
12-13	14 122	-20
13-14	14 151	+2
14-15	13 969	-3
15-16	13 845	+3
	+ 415 élèves	- 69 emplois



ÉCOLES RURALES: LES RÉSULTATS SONT LÀ

Il faut tordre le cou à l'idée que l'école rurale serait un handicap pour la réussite scolaire.

Que nous disent les enquêtes?

€ La première enquête sur la question, menée par la DEP du Ministère de l'Éducation Nationale en 1990 dans un contexte de dénigrement de l'École rurale, constitue un démenti cinglant : les élèves des classes rurales à plusieurs niveaux réussissent aussi bien que les autres !

€ L'Observatoire de l'École rurale rend également des résultats favorables pour les élèves scolarisés en "zone de montagne".

€ Quelques années après, le consensus est remis en cause par une étude de l'IREDU qui laisse entendre au contraire que c'est dans les classes à un cours que se trouvent les meilleurs résultats.

Qu'en conclure?

Aucune organisation pédagogique, pas plus dans le rural qu'en milieu urbain, ne peut se prévaloir nettement d'une meilleure efficacité. Si les trop rares enquêtes à notre disposition semblent indiquer que les réussites en mathématiques et en français sont légèrement supérieures dans les classes à plusieurs cours, ces bons résultats peuvent s'expliquer par la stimulation des plus jeunes par les plus âgés, une plus grande autonomie et une individualisation de l'enseignement rendue possible par un encadrement pédagogique un peu plus favorable.

A ce sujet, nous regrettons qu'aucune enquête de l'Éducation Nationale ne se soit penchée sur l'effet "taille des classes".

REGROUPER POUR ÉCONOMI- SER?

L'Université de Bourgogne* a mené une étude sur l'argument de "bon sens" qui justifierait la fermeture des petites écoles rurales par des mesures d'économie. Cette étude apporte un démenti aux idées reçues.

Que dit-elle?

En cas de fermeture d'école, c'est l'État qui réalise une économie dans la mesure où il ne rémunère plus d'enseignant. Mais les coûts induits par les fermetures, notamment en matière de transport scolaire ou de rénovation de locaux, sont parfois plus lourds à supporter pour les collectivités territoriales. Le transfert des charges est patent et au bout du compte c'est le contribuable qui, dans la plupart des cas, paie davantage.

* IREDU: Institut de Recherche sur l'Économie de l'Éducation



3 questions a **Michel SORIANO** Maire de Lasséran (32)

« Il faudrait agir de manière plus collective »

Dans un contexte budgétaire difficile, votre combat pour le maintien de postes d'enseignants peut paraître égoïste à certains. Qu'en pensez-vous?

Quand j'ai lutté pour maintenir le 4ème poste d'enseignant dans ma commune, certains m'ont fait ce reproche, me disant que ce maintien avait sûrement coûté un poste ailleurs. C'est une interprétation. La mienne est un peu différente. Je considère que les décisions de fermeture doivent être préparées très en amont avec la DSDEN, afin d'étudier des solutions ensemble. Cela n'avait pas été le cas. Par ailleurs, pour un maire comme moi qui n'appartient pas à un parti politique, il est difficile de se faire entendre. J'ai donc choisi de mener une mobilisation forte (M).

Soriano avait été évacué de la DSDEN par les forces de l'ordre). Cela a payé. Mais nous sommes trop peu nombreux à nous mobiliser de manière solidaire.

Que pensez-vous des critères appliqués pour décider de la carte scolaire?

Les critères sont ce qu'ils sont, et ils peuvent être questionnés. D'ailleurs, ce ne sont pas forcément exactement les mêmes qui sont appliqués d'une carte scolaire à l'autre.

Mais de mon point de vue, il faut aussi prendre en compte les investissements qui ont pu être faits dans les écoles. A quoi bon refaire une cantine pour fermer des classes l'année suivante?

Quels moyens avez-vous, en tant que maire d'une petite commune rurale, pour défendre vos services publics?

Je regrette que nous n'agissions pas de manière plus collective. L'association des maires de France regroupe des communes tellement différentes qu'il est difficile de poursuivre les mêmes objectifs dans ce cadre-là.

J'appartiens à l'association des maires ruraux de France, mais seulement 17 communes du Gers en font partie, alors que la plupart sont bel et bien rurales.

Je pense que c'est à nous, en tant qu'élus, mais aussi en tant que citoyens, à nous, "les gens du peuple", de dire ce que nous voulons. Sans cela, nous ne pouvons pas espérer avoir de l'influence sur nos dirigeants.



INFORMATIQUE: LE RURAL SOUVENT EN POINTE

Témoignage d'une directrice d'école du Gers

Dans notre petite école, nous sommes bien dotés :

- à la maternelle : 2 portables, un (vieux) PC et une imprimante laser : c'est l'enseignante à mi-temps qui initie les enfants à l'utilisation de l'informatique.

- dans la classe de CP-CE1-CE2 : 5 portables, un PC, une imprimante scanner jet d'encre et un portable pour l'enseignant avec un vidéoprojecteur et un capteur eBeam qui rend le tableau blanc interactif (matériel tout

neuf acheté par la mairie), utilisation régulière par les enfants (productions d'écrits, jeux éducatifs en autonomie)

- dans la classe des CM : un TBI avec 9 portables (classes mobiles) et une imprimante laser qui date de 5 ans achetée lors des écoles numériques rurales : la collègue utilise le TBI pour ses enseignements toute la journée, les enfants les portables en travail d'autonomie et en production d'écrits.

Côté maintenance, dès qu'il y a un problème la mairie fait le nécessaire pour que ce soit réparé.

INVITATION

Le SNUipp-FSU organise une journée de réflexion sur l'Ecole rurale mercredi 20 janvier à JEGUN



3 questions aux parents d'élèves de Beaucaire (32)

« Il est paradoxal de vouloir fermer les écoles rurales à l'heure des circuits courts »

Pourquoi vous êtes-vous mobilisés pour sauver les deux postes de l'école de Beaucaire?

Au début, la première des raisons était liée à une simple question. Retirer nos enfants de Beaucaire, mais pour les scolariser où? Cela implique du temps de transport vers des écoles dont les locaux ne sont pas forcément adaptés. Nos enfants seraient répartis sur différentes écoles, ce qui « casserait » le groupe qu'ils constituent, un groupe multi-âges, multi-genres, multi-culturel, un véritable échantillon de la société qui les attend. D'autre part, le cadre de vie qu'offre l'école rurale à nos enfants permet de nourrir intellectuellement, physiquement nos enfants de manière simple et efficace... Par exemple, il est quand même paradoxal de vouloir fermer les écoles rurales à l'heure où l'on parle notamment dans les cantines de privilégier les circuits courts ... tout cela pour finir par inventer une semaine du goût et envoyer les enfants en classes vertes pour aller respirer l'air pur de la campagne et pour comprendre d'où vient l'oeuf, le lait et la farine...

Bref, nous tenions à préserver cette école, qui en termes de vivre-ensemble, nous paraît être ce qu'il y a de mieux pour nos enfants. Défendre ce modèle était pour nous une évidence.

Rajoutons que fermer nos écoles rurales vient en contradiction avec les différents investissements faits à différents niveaux. Par exemple des fonds européens conséquents sont dépensés pour aider à l'installation agricole, à la création d'entreprise en

milieu rural, à la restauration de l'habitat rural, pour inciter au développement de la culture, du tourisme, etc...

La question des écoles en milieu rural c'est surtout une question d'aménagement du territoire : que voulons-nous faire de nos campagnes? Les garder vivantes? Ou les transformer en réserves à touristes provenant des grandes agglomérations en manque d'air pur, de calme et de nature Attention! Nos campagnes sont bel et bien vivantes, des gens y vivent!

On accuse souvent ceux qui défendent l'École rurale d'être passés-tes et de ne pas s'intéresser à la qualité de l'enseignement. Qu'en pensez-vous?

Etre passéiste, c'est regarder le territoire rural en ayant comme a priori qu'il n'a pas évolué depuis cinquante ans. Or, nous qui y vivons savons bien que c'est faux. Dans l'agriculture par exemple, en moins d'une génération, les agriculteurs sont passés d'une agriculture de survie, à une agriculture productiviste; des bœufs aux tracteurs performants; d'une économie familiale à une économie de marché. Les paysans, en moins d'un siècle sont devenus de réels chefs d'entreprises.

Pourquoi en serait-il autrement pour l'école?

Pour nos dirigeants, l'école rurale ne permet pas l'accès à la Culture...

Nous pensons au contraire que nos campagnes recèlent de richesses idéales qui donnent la possibilité à nos enfants de :

* "connaître, connaître pour aimer, aimer pour protéger... no-

tre environnement"

* "vivre la frise chronologique de nos programmes d'histoire" de la paléontologie à l'époque contemporaine, en passant par le moyen-âge, les guerres mondiales, etc...

* d'instruire nos enfants, tout simplement, avec le matériel adéquat et surtout un tissu humain prêt à s'engager dans l'éducation de nos enfants.

D'après vous, comment serait-il possible d'améliorer la gestion de la carte scolaire?

Sur ces questions-là, nous nous sommes beaucoup intéressés au travail de l'association des maires ruraux de France, et nous partageons leur position, notamment sur les objectifs suivants :

- Scolariser les enfants de moins de trois ans et en tenir compte dans le calcul des effectifs.

- Revoir le calcul de ratio P/E (professeur par nombre d'élèves) qui ne prend pas suffisamment en compte la superficie des territoires et les contraintes géographiques locales.

- Veiller au strict respect des dispositions de la charte des services publics en milieu rural prévoyant que les inspecteurs d'académie doivent informer les maires deux ans à l'avance des projets d'ouverture et de fermetures de classes du premier degré.



3 questions à
Yves JEAN
Géographe, président
de l'université de Poitiers

« Coller au mieux aux réalités territoriales »

Comment définir la ruralité aujourd'hui ?

La ruralité a toujours été définie de manière négative par rapport à la ville en partant du postulat que les innovations et changements sont produits par la cité. Mais la réalité des espaces ruraux révèle une grande diversité de situations démographiques, économiques et sociales. On repère plusieurs types d'espaces ruraux : à dominante industrielle, à dominante agricole et agroalimentaire, des espaces structurés par des petites villes, résidentiels ou touristiques, des espaces ruraux à proximité des espaces péri-urbains...

Quelle réalité sociale ces territoires recouvrent-ils ?

Depuis les années 1980 on as-

siste à une importante recomposition sociale avec l'arrivée de nouveaux habitants venus des métropoles. Les ouvriers et employés constituent 20 % des ruraux. Tout comme les cadres moyens et supérieurs. On compte autour de 10 % d'artisans et commerçants. Le chômage est très présent et les agriculteurs ne sont que 5 % en moyenne. Il y a donc une grande diversité sociale sur des territoires où le rapport à la distance géographique est très variable. Le choix de l'école va constituer un enjeu selon les possibilités ou obligations professionnelles de mobilité des ménages.

Comment s'organise l'école ?

Il y a une diversité des modes d'organisation. Mais la représentation dominante est le modèle urbain

« un cours-une classe » qui a mené la plupart du temps à des regroupements d'écoles dans le chef lieu de canton. On peut choisir cette organisation mais je pense que chaque territoire doit penser son organisation spécifique. Nous sommes dans une société de réseau. La question est de savoir comment mailler le territoire, développer les réseaux et maintenir les écoles avec leurs spécificités organisationnelles et pédagogiques propres. J'attendrai de l'État non pas qu'il uniformise l'organisation des écoles rurales selon un modèle mais qu'il accompagne une réflexion pour coller au mieux aux réalités territoriales.

UN NOUVEL ÉLAN POUR LES RASED*



Le SNUipp/FSU demande à la ministre un signe fort sur la création de postes pour les RASED et des départs en formation. Le syndicat rappelle que la relance des RASED est un élément incontournable de l'aide aux élèves en difficulté. Il y a nécessité à la fois de créer des postes et d'anticiper les besoins en formation de personnels spécialisés nécessaires au renouvellement des effectifs

Après des années de maltraitance institutionnelle nous aboutissons dans le Gers à la situation dramatique d'un seul Réseau par circonscription, pour accompagner entre 3000 et 4000 élèves, autant dire mission impossible. Ceci représente 28 % des moyens qui leur étaient alloués en 2000.

Une circulaire ministérielle affirme le rôle essentiel des RASED dans la lutte contre les inégalités scolaires. « *La volonté de repenser leurs missions ne peut avoir de sens qu'à la condition d'une politique volontariste attribuant les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions* ». Reste maintenant à traduire ces bonnes dispositions en acte !

* Un Réseau d'Aide et de Soutien aux élèves en Difficulté est constitué d'un.e psychologue et de deux enseignant.es spécialisé.es

CHARTES ET CONVENTIONS : POUR LE MAINTIEN DU SERVICE

La charte sur l'organisation des services publics en milieu rural signée en 2006 par l'État et les collectivités territoriales affirme la nécessité de maintenir, améliorer et développer l'accessibilité et la qualité des services publics. Elle impose aux autorités académiques un devoir de concertation avec les collectivités territoriales qui doivent notamment être informées des projets d'ouvertures ou de fermetures de classes deux ans avant leur mise en œuvre. C'est dans cet esprit que plusieurs départements ont rédigé des chartes ou des conventions, impliquant souvent associations partenaires de l'école et syndicats



Une charte dans le Gers

Dans le Gers, de décembre 2006 à juin 2008, la communauté éducative a engagé une réflexion sur l'école rurale. Le groupe de travail, réunissant les différents partenaires du CDEN, a dans un premier temps procédé à un état des lieux des écoles puis a élaboré une charte départementale définissant les équipements nécessaires en maternelle et en élémentaire. **Cette charte a pour objectif le maintien d'un réseau scolaire rural de proximité et l'amélioration de la qualité de l'accueil.** Elle se veut un outil incitatif destiné à réduire les inégalités territoriales entre les écoles publiques et les élèves qui y sont scolarisés.

Une convention dans le Cantal

Dans le Cantal, c'est une convention pour l'aménagement du territoire scolaire qui a été signée entre l'éducation nationale et l'association des maires de France du Cantal. Durant trois années, le département du Cantal ne rend pas de postes même si la démographie scolaire semble s'orienter à la baisse. Ce moratoire ne permettra pas le retour des 70 postes supprimés (pour 152 élèves de plus) ces dix dernières années mais il rompt avec l'inacceptable logique "moins d'élèves, moins d'enseignants". Néanmoins cette convention contractualise « *un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre* ».

10

ÉCOLES RURALES, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES PUBLICS, ...

IL FAUT VRAIMENT EN DÉBATTRE



Estelle ARIES
Elue SNUipp-FSU

L'école rurale d'aujourd'hui n'est plus celle d'une image d'Epinal d'il y a 50 ans, ni même celle des années 90. Elle est en constante évolution au gré des évolutions démographiques et des politiques d'aménagement du territoire. Pour autant, derrière ce terme, il n'y a pas une réalité uniforme et l'école rurale revêt des visages multiples.

Le département du Gers, rural s'il en est, voire hyper-rural, nous donne à voir un des visages de cette école rurale. Aussi, le SNUipp/FSU a naturellement souhaité se pencher sur ce sujet.

Au cours de la journée de **mercredi 20 janvier à JEGUN**, avec l'appui d'intervenants variés, nous essayerons de comprendre les difficultés (isolement géographique et culturel, inégalités de financement), mais aussi de mettre en valeur l'inventivité et les atouts de l'école rurale pour la réussite de tous les élèves, enjeu essentiel entre tous.

Nous les mettrons aussi en perspective au regard de problématiques plus larges telles que l'aménagement du territoire, la rationalisation de l'offre de service public et, dans la foulée de la COP 21, le respect de l'environnement.



3 questions à **Céline SALLES**

Maire de Malabat (32), présidente de la Communauté des Communes Astarac Arros en Gascogne

« La qualité de l'accueil des enfants reste notre préoccupation principale avec le maintien des écoles et surtout des postes d'enseignants »

Pourquoi la communauté des communes a-t-elle pris la compétence école ?

Nous avons pris la compétence école en 2002 dès la constitution de la communauté de communes Hautes Vallées de Gascogne comme élément fédérateur car toutes les communes sont à moment donné concernées par la scolarisation. Nous souhaitons organiser le périscolaire en nous appuyant sur le maillage scolaire. La fusion en 2013 avec la communauté de communes VVA pour fonder l'actuelle communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, a nécessité que la compétence scolaire soit étendue à tout le territoire.

Les difficultés ont surtout surgi dans l'organisation du périscolaire lors de la mise en place des CLAE d'abord et ensuite des TAP. En effet les CLAE n'apparaissent pas aux yeux de tous comme un progrès par rapport aux garderies et l'efficacité des TAP restait à être démontrée. Avec 6 RPI et un groupe scolaire il fut compliqué d'harmoniser le tout compte tenu des diverses contraintes de passage des bus scolaires, d'horaires d'école et TAP, de recrutement de personnel, de financement...

Néanmoins après beaucoup de concertation et d'investissement, les premiers doutes sont levés et ce qui était rejeté au départ s'avère maintenant indispensable. Le maintien de la plupart des écoles rendues plus attractives, l'installation d'un périscolaire performant, la réorganisation de la restauration deviennent des points de satisfaction.

La qualité de l'accueil des enfants reste notre préoccupation principale avec le maintien des écoles et surtout des postes d'enseignants. Ces efforts en faveur d'une politique enfance jeunesse intégrant l'école ont été déterminants pour le maintien de nos sites scolaires (15 écoles avec un groupe scolaire sur un périmètre de 37 communes).

Cependant, la tendance à la baisse du nombre d'enfants scolarisés constatée ces dernières années fragilise de plus en plus ce maillage scolaire. L'académie justifie les retraits de postes par des effectifs par classe inférieurs à la moyenne départementale et par l'état des bâtiments au vu des différents rapports établis, système très défavorable aux zones peu denses et qui ne prend absolument pas en

compte les efforts consentis pour l'accueil des enfants et l'entretien des locaux.

Dans votre ComCom, comment les décisions concernant les écoles sont-elles prises?

Les décisions sont prises soit en conseil communautaire, soit par le bureau composé de l'ensemble des maires.

Le regroupement automatique des écoles vous semble-t-il être une réponse adaptée aux problèmes de la ruralité?

Le regroupement des écoles ne peut pas être automatique surtout en zone rurale. Plusieurs enjeux, en particulier ne pas créer de zones blanches, conserver un maximum de proximité pour les maternelles et faciliter l'accueil des moins de 3 ans pour répondre aux attentes des familles.

Il faut donc accepter que sur certains sites il n'y ait qu'une ou 2 classes et des effectifs plus faibles que la moyenne départementale. Sur les secteurs les plus menacés, nous ferons des propositions de regroupement (qui n'ont rien d'automatique) avec pour condition la conservation des postes d'enseignants. Plusieurs projets allant dans ce sens sont en attente.

DES ÉQUIPES MOBILES RURALES



Certains départements ruraux disposent d'enseignants itinérants pour coordonner des projets et intervenir dans les classes. Ces dispositifs fédérateurs mériteraient d'être développés pour rompre l'isolement rural et garantir l'unité territoriale de l'école républicaine.



3 questions à Yves ALPE

sociologue, professeur émérite à l'Université d'Aix Marseille

« Il n'y a pas de déficit des élèves ruraux en terme de réussite scolaire »

Est-il vrai que les élèves des milieux ruraux réussissent mieux ?

Entre 1999 et 2005 nous avons mené des enquêtes auprès d'élèves de CM2 sur six départements. Leur réussite aux tests d'évaluation à l'entrée en 6ème était meilleure que celle de leurs homologues urbains. Les écarts ne sont pas énormes mais ils montrent qu'à catégorie sociale équivalente les élèves du rural ne sont pas défavorisés par rapport aux urbains. Les enquêtes menées en 2011 auprès d'élèves de CM2 confirment cette tendance, même si elle est moins marquée.

Comment l'expliquer ?

La taille réduite des classes et des écoles contribue à ces bons résultats. Les dispositifs spécifiques, comme les EMALA, sont dynamisants et estompent l'isolement du rural. Ensuite, et même si elles ont tendance à disparaître, les classes multi-âges favorisent les résultats des élèves, notamment les plus faibles et les plus jeunes. Enfin il y a des aspects qui tiennent au lien social, plus prégnant en milieu rural, entre les élèves, les parents, les enseignants et les élus. C'est particulièrement frappant au moment de la carte scolaire.

Ces éléments s'inscrivent-ils dans la durée du cursus scolaire ?

Si les élèves sont dans le rural au primaire et au collège, ils ne le sont plus au lycée. Sur les cohortes observées de 1999 à 2005, l'avantage des élèves ruraux sur les urbains se conservait pendant les années de collège et ils arrivaient en 3ème sans retard. Mais on constatait que leurs choix d'orientation témoignaient d'une stratégie différente de celle des urbains, qui a pu être interprétée comme le résultat d'un déficit d'ambition. Alors qu'ils pouvaient prétendre à des filières générales et technologiques, ils privilégiaient davantage les filières courtes et professionnalisantes.

L'ECOLE RURALE AU FIL DES POLITIQUES

Pendant longtemps on a dit qu'elle faisait moins bien : moins d'émulation, moins de sollicitation, moins de ressources culturelles et matérielle. Les efforts conjugués ont alors tendu à rompre l'isolement.

Les années 70 ont connu le temps des "regroupements pédagogiques". Concentrés ou dispersés, les regroupements ont souvent été pour les maires et les enseignants un bon moyen de préserver l'essentiel : une école de proximité et des cours moins hétérogènes.

Avec les années 80 est venu le temps des caleuettes. Le rapport Mauger, **en 1990**, jette un pavé dans la mare en proposant de fermer toutes les structures à

moins de 3 classes. Mais **en 1993**, un moratoire prévoit qu'aucune école rurale ne pourra fermer sans l'accord du maire. **A partir de 1995** les collectivités sont progressivement associées aux pilotage de la carte scolaire. **En 1997**, les Comités Locaux d'Education sont instaurés, composés de l'inspecteur de l'EN, des maires, du conseiller général, des parents d'élèves, des directeurs d'écoles, des représentants des enseignants. Mais ces comités consultatifs sont abandonnés, trop critiques et trop revendicatifs.

En 1998, le rapport Lebossé se préoccupe d'organiser une réflexion cohérente sur le maillage territorial de l'action éducative. Mais **en 1999**, le moratoire sur les fermetures d'écoles rurales est levé.

Désormais, les Directeurs Académiques tentent de négocier sur le terrain en cherchant à convaincre les élus, les parents et les enseignants de réaliser des économies en regroupant dans des "pôles ruraux".

En 2014, l'Etat encourage la généralisation d'un protocole expérimenté dans le Cantal qui conditionne le maintien des moyens à des fermetures d'écoles rurales.

Quelle école rurale dans le Gers? Quel aménagement du territoire?
Débattons-en
mercredi 20 janvier
à JEGUN